

Fiche info financière branche 21

Flexinvest Management ¹																																							
Type d'assurance-vie	Le Flexinvest Management est une formule d'épargne, un compte-assurance de la branche 21 avec des retraits programmés par le client. Le Flexinvest Management est lié à un contrat d'assurance-vie, avec un taux d'intérêt technique garanti et une participation bénéficiaire.																																						
Garanties	<p><u>Garantie principale</u></p> <p>* A l'échéance, le capital de la police est versé. Le capital de la police à un moment déterminé est la somme de tous les versements, majorée de tous les intérêts octroyés, plus toutes les participations bénéficiaires attribuées, dont est déduite la somme de tous les retraits (programmés ou non), des taxes d'assurance, des frais de retrait et des droits de sortie.</p> <p>* En cas de décès de l'assuré, le capital de la police est versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) par l'assuré et indiqué(s) aux Conditions particulières du contrat. Dans ce cas, aucun frais n'est porté en compte.</p>																																						
Public cible	Les clients qui souhaitent obtenir un rendement supérieur au rendement d'un livret d'épargne classique et qui veulent investir dans un produit sûr et flexible avec un rendement garanti et une participation bénéficiaire. Ils ont la possibilité de disposer de leur argent en partie gratuitement et en même temps, ils peuvent gérer leur agenda de paiement.																																						
Rendement	<p><u>Garantie principale</u></p> <p>Le taux d'intérêt technique de 2,35% est garanti sur le capital de la police constitué par les versements effectués.</p> <p><u>Participation bénéficiaire</u></p> <p>Un intérêt supplémentaire est attribué chaque année (voir Conditions générales). La participation bénéficiaire n'est pas garantie et dépend des résultats financiers de la société.</p>																																						
Rendement du passé	<p><u>Participation bénéficiaire brute.</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Jaar</th> <th>Gegarandeerde intrestvoet voor nieuwe zaken</th> <th>Klassieke winstdeelname</th> <th>Totaal rendement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2007</td> <td>2,35%</td> <td>0,25%</td> <td>2,60%</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>2,35%</td> <td>2,15%</td> <td>4,50%</td> </tr> <tr> <td>2009</td> <td>3,00%</td> <td>1,00%</td> <td>4,00%</td> </tr> <tr> <td>2010</td> <td>2,35%</td> <td>1,15%</td> <td>3,50%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2,50%</td> <td>1,00%</td> <td>3,50%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>3,00%</td> <td>0,50%</td> <td>3,50%</td> </tr> <tr> <td>2011</td> <td>2,35%</td> <td>1,15%</td> <td>3,00%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2,50%</td> <td>1,00%</td> <td>3,00%</td> </tr> </tbody> </table>			Jaar	Gegarandeerde intrestvoet voor nieuwe zaken	Klassieke winstdeelname	Totaal rendement	2007	2,35%	0,25%	2,60%	2008	2,35%	2,15%	4,50%	2009	3,00%	1,00%	4,00%	2010	2,35%	1,15%	3,50%		2,50%	1,00%	3,50%		3,00%	0,50%	3,50%	2011	2,35%	1,15%	3,00%		2,50%	1,00%	3,00%
Jaar	Gegarandeerde intrestvoet voor nieuwe zaken	Klassieke winstdeelname	Totaal rendement																																				
2007	2,35%	0,25%	2,60%																																				
2008	2,35%	2,15%	4,50%																																				
2009	3,00%	1,00%	4,00%																																				
2010	2,35%	1,15%	3,50%																																				
	2,50%	1,00%	3,50%																																				
	3,00%	0,50%	3,50%																																				
2011	2,35%	1,15%	3,00%																																				
	2,50%	1,00%	3,00%																																				

¹Cette fiche d'information financière décrit les modalités du produit qui s'appliquent au 02/01/2012

	<table border="1"> <tr> <td></td> <td>2,75%</td> <td>0,25%</td> <td>3,00%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>3,00%</td> <td>0,10%</td> <td>3,10%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>>3,10%</td> <td></td> <td>Taux d'intérêt garanti</td> </tr> </table> <p><i>Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour le futur – participation bénéficiaire sous réserve d'approbation de l'assemblée générale.</i></p>		2,75%	0,25%	3,00%		3,00%	0,10%	3,10%		>3,10%		Taux d'intérêt garanti				
	2,75%	0,25%	3,00%														
	3,00%	0,10%	3,10%														
	>3,10%		Taux d'intérêt garanti														
Retraits gratuits	<p>En plus des retraits programmés, des retraits gratuits restent possibles. Les pourcentages de ces retraits dépendent de la durée choisie des versements respectifs.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Durée</th> <th>4 ans</th> <th>5 ans</th> <th>6 ans</th> <th>7 ans</th> <th>8 ans</th> <th>9 ans</th> <th>10 ans</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>% gratuit</td> <td>20%</td> <td>20%</td> <td>16,75%</td> <td>14,29%</td> <td>12,50%</td> <td>11,11%</td> <td>10%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les pourcentages gratuits ne sont pas cumulables mais ils peuvent être répartis sur différents retraits au cours de l'année. Les retraits sont déjà possibles un jour après le versement.</p>	Durée	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	% gratuit	20%	20%	16,75%	14,29%	12,50%	11,11%	10%
Durée	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans										
% gratuit	20%	20%	16,75%	14,29%	12,50%	11,11%	10%										
Frais	<ul style="list-style-type: none"> - Droits d'entrée Maximum 4%. - Droits de sortie (à l'échéance) Pas de droits de sortie à l'échéance. - Frais de retrait (en cas de rachat total ou partiel) Le pourcentage des frais pour les retraits supérieurs à la partie gratuite s'élève à 0,08 % fois le nombre de mois jusqu'à l'échéance visée du versement, avec un maximum de 5%. Lorsqu'un rachat s'effectue dans les huit premières années du contrat et le spotrate est supérieur au taux d'intérêt garanti, le taux d'intérêt est remplacé par le spotrate, lié au taux d'intérêt du marché, la durée écoulée du contrat et la durée totale du contrat - Frais de gestion Pas de frais de gestion. - Frais de dossier Pas de frais de dossier. 																
Durée	<p>Choix entre une durée de 4 à 10 ans. Chaque versement étant considéré individuellement, ils ont tous une échéance propre et un propre rendement garanti.</p> <p>Le contrat entre en vigueur à la réception du premier paiement de prime.</p> <p>En cas de décès de l'assuré, la police est liquidée au(x) bénéficiaire(s) indiqué(s) aux Conditions particulières de la police et le contrat prend fin de plein droit.</p>																
Prime	<ul style="list-style-type: none"> - Premier versement Prime unique de € 2.500 au minimum (taxe et frais inclus). 																

- Versements suivants	Au minimum € 500 (taxe et frais inclus).
Fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> • Taxe sur la prime due (le preneur d'assurance est une personne physique). • Réduction d'impôt sur les primes: aucune. • Précompte mobilier: un versement provenant d'avoirs sur compte branche 21, effectué dans les 8 ans suivant la conclusion du contrat, est soumis à un précompte mobilier (calculé sur un rendement annuel de 4,75%), sauf si une couverture décès de 130% adéquate a été souscrite. • Droits de succession: sur un versement en cas de décès, aucun précompte mobilier n'est dû; en revanche, des droits de succession sont en principes dus.
Retraits	
Retrait programmé	<p>Tous les mois, des retraits seront effectués jusqu'à épuisement du capital de la police. Ces retraits seront déterminés librement par l'assuré. Plusieurs retraits programmés (uniquement des montants fixes – ordres permanents) sont possibles sur un/des compte(s) au choix. A tout moment, l'assuré peut ajouter, modifier ou supprimer des ordres gratuitement. Tout changement est confirmé par écrit à l'assuré au moyen d'un avenant à la police.</p> <p>En cas de solde insuffisant pour l'exécution des retraits mensuels suivants, l'intermédiaire en sera informé par écrit. Dans ce cas, l'assuré pourra effectuer un versement supplémentaire afin que les retraits programmés puissent continuer à être effectués ou il pourra faire verser le capital de la police sur un compte au choix.</p>
Retrait partiel	Minimum € 1.250. Le capital restant doit toujours être au moins égal à € 1.250.
Retrait total	A tout moment.
Information	Le client reçoit chaque année un extrait de compte reprenant la situation de la police. Sur cet extrait figure un décompte précis des versements, des frais, des retraits, du rendement réalisé, rendement, nt des intérêts et de la participation bénéficiaire.